

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 décembre 2008

OBJET
de la Délibération

AVIS SUR LES PLU DE NEULLIAC ET LE SOURN

Date de convocation du Conseil Municipal

11 décembre 2008

Date d'affichage : 11 décembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. BAUCHER, M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mme LE STRAT, Mme ROUILLARD, M. DERRIEN, M. MOUHAOU, M. PERESSE, Mme GUEGUAN, Conseillers Municipaux.

Absent ayant donné pouvoir

M. LE BARON à M. MARCHAND

AVIS SUR LES PLU DE NEULLIAC ET LE SOURN

Rapport de Alain Le Mapihan

Les communes de NEULLIAC et du SOURN ont transmis pour avis leur Plan Local d'Urbanisme à la Ville de PONTIVY, en qualité de commune limitrophe.

La commission ville et déplacements a examiné ces deux documents et en particulier les dispositions applicables aux zones jouxtant Pontivy.
Elle n'a pas d'observation à formuler.

Nous vous proposons :

De faire part aux communes de NEULLIAC et du SOURN de cette conclusion.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à PONTIVY, le 18 décembre 2008

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**